



FICHE DE CANDIDATURE

La mairie d'Aiguillon lance un appel à candidature jusqu'au 15 septembre 2026 pour la création de comités de quartiers.

Un habitant référent sera désigné pour chaque quartier et assistera l' élu coordonnateur pour animer le dispositif au plus près des habitants.

Critères d'éligibilité :

- Être majeur
- Résider à Aiguillon, dans le quartier concerné (*les quartiers seront précisés avec les référents*)
- Être disponible pour participer aux réunions et aux visites de terrain
- Accepter la charte de fonctionnement (*disponible sur demande*)

NOM / Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Mes motivations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Fiche de candidature à déposer en mairie ou à envoyer par mail à mairie@ville-aiguillon.fr

Pour plus d'informations : www.ville-aiguillon.fr

Nicolas PIAZZON (conseiller municipal délégué, en charge des comités de quartier) :
nicolas.piazzon47@gmail.com / 06 36 55 13 67